

Code de Conduite des Fournisseurs de thyssenkrupp

Déclaration du Fournisseur

Version 4.0

1. Le fournisseur a reçu le Code de Conduite des fournisseurs 4.0 de thyssenkrupp ou le questionnaire d'auto-évaluation version 4.0 de thyssenkrupp basé sur celui-ci.
2. Par la présente, le fournisseur s'engage, en plus des obligations découlant des contrats de fourniture avec thyssenkrupp, à respecter et à accepter tous les principes et règlements du Code de Conduite des fournisseurs de thyssenkrupp*).
3. Afin de vérifier le respect des principes et des exigences du Code de Conduite des fournisseurs de thyssenkrupp, le fournisseur autorisera thyssenkrupp ou un tiers mandaté par thyssenkrupp à effectuer des audits sur place, si nécessaire. Si un tiers effectue un audit, les résultats de l'audit et la documentation associée pour la mise en œuvre des mesures d'audit convenues seront remis à thyssenkrupp.
4. Si des mesures d'amélioration sont nécessaires, le fournisseur s'engage par la présente à fournir à thyssenkrupp les résultats de la mise en œuvre des mesures convenues.
5. Les fournisseurs de minéraux de conflit informeront thyssenkrupp s'ils reçoivent de leurs propres fournisseurs des informations ou des documents (tels que CMRT ou une Smelter-list) sur les minéraux dits de conflit et les mettront à disposition sans y être invités.

*) Dans des cas exceptionnels, un Code de Conduite équivalent du fournisseur peut être admis.

Nom du fournisseur

Lieu, date

Lieu, date

Nom (en lettres capitales)

Nom (en lettres capitales)

Signature

Signature

Cette déclaration doit être signée par des représentants dûment autorisés du fournisseur en nombre suffisant pour représenter le fournisseur.

Numéro de référence du fournisseur

Coordonnées de l'entreprise

Nom du fournisseur

Adresse

Pays

Pays producteurs

Personne à contacter au sein de l'entreprise en matière de durabilité

Nom, prénom:

Fonction:

Adresse e-mail:

Téléphone:

Lieu, date:

Signature:

Numéro de référence du fournisseur